

## LETTRE DES CARDINAUX, ARCHEVEQUES ET EVEQUES DE FRANCE AUX CATHOLIQUES FRANCAIS

Nos très chers Frères,

Nous sommes à une heure décisive pour l'avenir de la Patrie. Le génie de nos chefs, l'héroïsme de nos soldats, le concours de nos Alliés ont, avec l'aide de Dieu, assuré le triomphe du Droit par la victoire de nos armes. Nous avons salué avec une joie profonde le retour de l'Alsace-Lorraine à la France; et nous avons dit à l'arbitre souverain des destinées du monde nos ardentés et solennelles actions de grâces.

Il s'agit maintenant de réparer les suites de la guerre. Guérir les blessures de la Patrie, lui rendre sa prospérité matérielle, la maintenir à la hauteur morale où elle s'est élevée pendant l'épreuve: voilà la tâche qui s'impose à tous, et en particulier à ceux qui sont investis d'une autorité ou d'une influence sociales.

Dans une de ses immortelles Encycliques qui sont comme la charte de l'Eglise et des Sociétés modernes, Léon XIII disait: "Revenir aux principes chrétiens, et y conformer en tout la vie, les moeurs et les institutions des peuples, est une nécessité de jour en jour plus évidente. De leur oubli il est résulté de si grands maux que nul homme raisonnable ne peut considérer le présent sans douleur, ni envisager sans crainte l'avenir." Ce sont ces principes, N. T. C. F., que vos Evêques, au seuil de l'ordre nouveau que va inaugurer la paix, viennent vous rappeler comme devant servir de règle dans l'oeuvre de régénération à accomplir.

Le premier de tous est la reconnaissance des droits de Dieu. Dieu est le maître souverain du monde, parce qu'il en est le créateur. Les peuples ne sont pas plus indépendants de lui que les individus. Ils tiennent de lui leur existence, ils vivent de ses bienfaits. Ils lui doivent donc l'hommage de leur obéissance et de leur culte. Ils ne peuvent se déclarer neutres à son égard, sans manquer au plus important de leurs devoirs.

De ce que Dieu est le maître du monde, il suit aussi que tout pouvoir vient de lui, et n'est qu'une lieutenante de sa souveraineté. Les Etats n'ont sur les hommes et sur les choses d'autres droits que ceux qu'ils tiennent de Dieu. Leur autorité n'est ni illimitée, ni indépendante; elle est subordonnée à la sienne. Leurs lois doivent se conformer à sa loi: contre ses droits ils ne peuvent rien faire qui soit légitime et obligatoire en conscience.

Tous les peuples vraiment civilisés font profession de croire en Dieu, reconnaissent ses droits et lui rendent un culte. Pourquoi la France serait-elle le seul pays où Dieu ne soit pas officiellement honoré, où la Religion n'ait aucune place dans les institutions publiques et dans la vie nationale? Ce serait une ingratitude autant qu'une injustice, car il n'est